



Ville de VELAUX

Hôtel de Ville, 997 avenue Jean Moulin, 13880 VELAUX

Tél : 04 42 87 73 73 / Fax : 04 42 87 73 74

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME N°1

Intégration de l'aléa inondation

PIECE N° :

3

TITRE :

REGLEMENT GRAPHIQUE (ZONAGE) AVANT-APRES

DATES DE PROCEDURE :

Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal du :

28/12/2015

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme prescrite par arrêté n°24/17 du Conseil Municipal du : 03/08/2017



CYCLADES
Espace Wagner - ZI les Milles
10, rue du Lieutenant Parayre - Bâtiment A1
13090 Aix-en-Provence



SOMMAIRE

1. Extrait du zonage avant modification 3
2. Extrait du zonage après modification..... 4

Nota bene :

Le zonage « avant modification » ne faisait pas apparaître les couches liées à l'aléa inondation et au fonctionnement de l'Arc, données qui étaient prévues en annexe.

Les 3 planches de zonage « avant » sont conservées (planches 0 à 3) dans le cadre de la présente modification, mais complétées par des planches de zonage supplémentaires faisant apparaître les 4 niveaux d'aléa inondation, les Zones stratégiques d'Expansion des crues de l'Arc et le lit majeur géomorphologique de l'Arc (planches 3 à 4), ainsi que les points des plus hautes eaux nécessaires à la réglementation des zones d'aléa (planches 5 à 8).

La carte qui était prévue en annexe du PLU est alors supprimée, toutes les données nécessaires figurant à présent sur le zonage réglementaire.

1. EXTRAIT DU ZONAGE AVANT MODIFICATION



